

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES LES PROVINCES  
MARITIMES - Financement de la recherche et du développement  
-----

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a annoncé aujourd'hui, le 25 novembre 2008, que les dépenses sur la recherche et le développement dans les Maritimes ont augmenté de presque de 9 pour cent entre 2004 et 2005.

La Commission a rendu publiques des statistiques sur les fonds accordés à la recherche et au développement dans chacune des universités et provinces des Maritimes. Les tableaux peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Commission ([www.cespm.ca](http://www.cespm.ca)). On y trouve de l'information concernant la dépense intérieure brute sur la recherche et le développement et les dépenses en recherche et en développement dans les secteurs de l'enseignement supérieur et des entreprises, ainsi que sur le financement octroyé aux universités pour la recherche et le développement par les trois conseils subventionnaires, soit la Fondation canadienne pour l'innovation, le Programme des chaires de recherche du Canada et les gouvernements provinciaux.

Entre 1996 et 2005, les dépenses sur la recherche et le développement dans les Maritimes ont augmenté de 80 pour cent, c'est-à-dire qu'elles sont passées de 424 M\$ à 770 M\$. Les dépenses ont grimpé de 63 M\$ depuis 2004.

Du montant de 770 M\$, 60 pour cent des dépenses était en Nouvelle-Écosse, soit 464 M\$, suivie du Nouveau-Brunswick avec 243 M\$ et de l'Île-du-Prince-Édouard avec 63 M\$. Les dépenses sur la recherche et le développement ont augmentées de presque 54 pour cent entre 2004 et 2005 à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette augmentation peut être attribuée en grande partie à un investissement dans le secteur des technologies liées aux bioressources par le Conseil National des Recherches. Durant cette même période, le financement a augmenté de 8 pour cent en Nouvelle-Écosse et de 5 pour cent au Nouveau-Brunswick.

Le secteur de l'enseignement supérieur reçoit une plus grande part des fonds destinés à la recherche et au développement dans les Maritimes que la moyenne nationale, alors que les dépenses des entreprises accusent toujours un retard.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été créée en 1974. Ses 20 membres sont choisis dans les Maritimes et représentent les établissements d'enseignement supérieur, les gouvernements provinciaux et le grand public. La Commission a pour mission d'aider les établissements et les

gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

Dans le contexte de cette mission, la Commission recueille et tient à jour des données sur l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. La Commission effectue aussi de la recherche sur différentes questions relatives à l'enseignement postsecondaire. Les rapports et articles découlant de cette recherche sont affichés gratuitement sur le site Web de la Commission ([www.cespm.ca](http://www.cespm.ca)).

-----  
À L'INTENTION DES MÉDIAS

Les dépenses sur la recherche et le développement ont augmenté de presque 9 pour cent entre 2004 et 2005.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a annoncée aujourd'hui, le 25 novembre 2008, que les dépenses ont augmenté de 80 pour cent entre 1996 et 2005 pour atteindre 770 millions de dollars, soit une augmentation de 63 millions de dollars depuis 2004.

Dans les Maritimes, le secteur de l'enseignement supérieur reçoit une plus grande part des fonds destinés à la recherche et au développement que la moyenne nationale, mais les dépenses du secteur des entreprises accusent toujours un retard.

-30-

Personne-ressource: Lisa O'Connell  
Commission de l'enseignement supérieur des  
Provinces maritimes  
506-444-5456  
oconnelll@mphec.ca